

BULLETIN DE PAIE

MOIS DE AVRIL 2019
(à conserver jusqu'à la liquidation de votre retraite)

EMPLOYEUR	
PREMYS	
2 RUE JEAN MERMOZ	
78114 MAGNY LES HAMEAUX	
PREMYS AGENCE BRUNEL	
BRUNE	
N° SIRET	323592881 00052
N° APE	4311Z MONTREUIL
CONVENTION COLLECTIVE	
CCN Ouv. Bât > 10	
site internet dédié aux mentions du bulletin de paie	
www.service-public.fr	

MR José Augus LIMA
14 AVENUE DES DHALIAS

PERIODE DE PAIE	
01/04/2019	30/04/2019

93220 GAGNY

Taux horaire	10,80
Base	35H
Hor. de ref.	1638,00
Salaire	151,67
	1638,00

Fonction	COMPAGNON DEMOLISSEUR
Qualification	OEB1
COEFF.	150
N° SS	183019939201377
Matricule	252672 001

CONGES PAYES	procu.: 0
du	au
du	au
du	au
Solde	JOURS dont samedi(s)

PART SALARIALE				PART PATRONALE	
NOMBRE OU BASE		TAUX	MONTANT	MONTANT	
Cotisations aux Caisses de Congés Payés				-336,06	
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				-141,05	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2157,92	6,800	-146,74		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2157,92	2,900	-62,58		
v 3 CSG/CRDS non déductible sur indemnités de départ	-81,78	9,700	7,93		
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR				165,40	
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			-484,57		-1138,73
Autres éléments de paie					
V P.Transp.régional			45,60		
V Acompte/retenu			-500,00		

NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1417,18
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	
30,10	
Impôt sur le revenu	Base
Impôt sur le revenu prélevé à la source (Taux personnalisé)	1717,13
	Taux
	0,000
	Montant
	0,00

Paiement par	Virement bancaire le 07/05/2019	NET A PAYER	1417,18
--------------	---------------------------------	-------------	---------

Pour information CUMUL Prélèvement à la source hors CP

8,96

Droit au repos compensateur	RCL	J	H	RCR	J	H	Heures payées d'avance	Montant d'avance
HEURES PAYÉES	ASSIETTE SS	BASE COTISATIONS C.P.	MONTANT C.P. PLAFONNE	01/04 AU 31/03	AVEC PROCURATION	01/01 au 31/12	MONTANT C.P. BRUT AVEC PROCURATION	01/01 au 31/12
MOIS	154,00	2120,54	1719,00				1717,13	3540,48
CUMUL	574,00	8395,60	1719,00				6880,19	14089,42
HEURES DROIT C.P. 01/04 AU 31/03	HEURES MALADIE / A.T. 01/04 AU 31/03	HEURES INTEMPIERIES DROIT C.P. 01/04 AU 31/03	MONTANT INTEMPI. C.P.	01/04 AU 31/03	HEURES INTEMPIERIES	MONTANT INTEMPIERIES IMPOSABLE 01/01 au 31/12	BRUT ANNUEL HORS congés payés	FRAIS PROFESSION.
CUMUL	151,67						9328,43	1416,80
								MONTANT IMPOSABLE HORS congés payés
								6880,19